

**PAR LA PRÉSENTE, LA HAUTE DIRECTION DE LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE
PETIT PARIS S'ENGAGE À :**

Assumer la responsabilité de l'efficacité du système de gestion ;

S'assurer que la politique et les objectifs sont établis pour le système de gestion et qu'ils sont compatibles avec l'orientation stratégique et le contexte de CFPP;

S'assurer que les exigences liées au système de gestion sont intégrées aux processus métiers de l'organisation;

S'assurer que les ressources requises pour le système de gestion sont disponibles;

Communiquer sur l'importance de disposer d'un système de gestion efficace et de se conformer aux exigences liées à ce système;

Veiller à ce que le système de gestion atteigne les résultats attendus;

Inciter, orienter et soutenir les personnes pour qu'elles contribuent à l'efficacité du système de gestion;

Promouvoir l'amélioration continue;

Soutenir les autres rôles pertinents de management afin de démontrer leurs responsabilités dans leurs domaines respectifs.

Adoptés au conseil d'administration du 27 octobre 2023.



Alain Paradis, ing. f.
Directeur général